

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article925>



Election du bureau départemental du SNES de Côte-d'Or  
(2005-2007)

# Liste Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Vie syndicale - Mandat électif 2005-2007 -



Publication date: mercredi 27 avril 2005

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

## Liste Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant

---

A l'occasion des élections au SNES départemental de Côte-d'Or, la liste que nous présentons se propose de défendre les revendications suivantes :

Opposition à la loi Fillon que nous devons continuer de combattre par tous les moyens.

Défense du baccalauréat comme examen national, anonyme, sans contrôle continu ni contrôle en cours de formation, seule garantie d'une égalité de traitement des élèves au plan national.

Non au remplacement forcé des collègues absents. Le quota annuel de 72 h imposé par la loi représente une surcharge de travail d'un mois. De plus, notre travail ne consiste pas à faire n'importe quoi devant n'importe quels élèves. Ce système de remplacement au pied levé remet en cause à la fois notre qualification, la qualité de l'enseignement et le droit des élèves d'avoir sur tout le territoire des horaires disciplinaires égaux.

A la suite de la suppression des TPE en Terminale, restitution des horaires disciplinaires amputés lors de l'introduction des dits TPE, dont, comme de très nombreux collègues, nous n'avons pas voulu. Restitution en collège des horaires amputés par les IDD.

Respect de nos statuts définissant nos obligations de services par un horaire hebdomadaire de cours, laissant à chaque collègue la liberté d'organiser les tâches afférentes à son travail comme il l'entend (préparation, corrections, concertation...). Toute inclusion d'un horaire de concertation ou d'activités autres dans le service hebdomadaire des professeurs ne contribuerait qu'à fragiliser ce statut, au moment où le ministère cherche par sa réforme de la Fonction Publique à détruire les statuts de toutes les catégories de personnels.

Défense de la laïcité. Par l'enseignement du fait religieux, l'institution scolaire contribuerait à inculquer aux enfants que tout individu appartient à une communauté religieuse, et, de ce fait, amplifierait le communautarisme. Cet enseignement tel qu'il est proposé n'a rien à voir avec un enseignement historique du rôle joué par les religions au cours des temps, ou avec un enseignement ayant pour but d'informer les élèves sur la différence entre faits historiques et mythes fondateurs des religions. Il doit être supprimé.

De même, nous demandons l'abrogation de la loi du 23 février 2005 dont l'art. 4 impose d'enseigner "le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord", donnant lieu à une vision partielle de la colonisation.

L'argent public doit aller aux seules écoles publiques. Au moment où des milliers de postes sont supprimés dans l'enseignement public, l'enseignement privé demande un élargissement de son financement public. Ces demandes doivent être combattues.

Non à la carte des langues vivantes, non à la suppression d'options et de formations dans notre académie. Maintien et développement de tout le potentiel existant.

Nous avons demandé que les phrases du rapport préparatoire au congrès (suppl. à *L'US* n° 611 du 17-12-2004, haut de la p.17) soient supprimées : "Le SNES doit-il proposer que certains établissements de taille trop petite soient fermés ?... ". Cela a été refusé ; c'est inadmissible.

**– NON au projet Dutreil de destruction de la Fonction Publique !**

## Liste Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant

Le syndicat ne doit pas accepter qu'une négociation sur les salaires soit subordonnée à une remise en cause de nos statuts.

– Défense des services publics, opposition au traité constitutionnel européen.

Nous nous félicitons de la position de la FSU de janvier 2005 qui "affirme son profond désaccord avec le projet de constitution qu'elle condamne", ainsi que de la position analogue adoptée par le Congrès du SNES, mais nous regrettons que la position de la FSU n'ait pas été intégralement publiée dans la revue *POUR* (on peut néanmoins la trouver à l'adresse <http://actu.fsu.fr/article.php3?id ...>).

## VOTEZ POUR LA LISTE PRSI

<b>Gérard LAVAU</b>	Ch. sup. Mathématiques	Lycée Carnot, Dijon
<b>Edith DANRY</b>	Cert. Lettres Modernes	Collège Pasteur, Montbard
<b>Sophie LESSAVRE</b>	Cert. Histoire-Géographie	Collège Pasteur, Montbard
<b>Jacques TAISANT</b>	Cert. Mathématiques	Collège Les Lentillères, Dijon
<b>Jérôme DESTAING</b>	Agr. Lettres Modernes	Lycée Liégeard, Brochon
<b>Christiane RICHER</b>	Cert. Documentation	Collège Jules Ferry, Beaune
<b>Pierre VALLET</b>	Agr. Sciences Physiques	Lycée Montchapet, Dijon
<b>Daniel DOUCET</b>	Agr. Philosophie	Lycée Carnot, Dijon
<b>Isabelle ELIES</b>	Cert. Espagnol	Collège La Champagne, Brochon
<b>Jocelyne PIOCHAUD</b>	Cert. Lettres Modernes	Collège Henri-Dunant, Dijon
<b>Serge LAGRANGE</b>	Agr. Mathématiques	Lycée Charles-de-Gaulle, Dijon
<b>Anne GATOUILLAT</b>	Cert. Technologie	Collège Pasteur, Montbard
<b>Maud CARTERET</b>	Surveillante d'Externat	Collège Christiane-Perceret, Semur-en-Auxois
<b>Madeleine GAILLARD</b>	Agr. Mathématiques	en CFA